Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 37 (1957)

Heft: 4

Anhang: [Notre supplément bleu]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Nous avons relevé, le mois dernier, les nombreuses réactions suscitées par les décrets édictés à la mi-mars par le Gouvernement français, afin de parer au déficit de la balance commerciale.

Après quelques dérogations en faveur de cas particuliers, des allègements plus généraux ont été pris, qui ont fait l'objet de nombreux arrêtés et avis, parus au Journal officiel du 6 avril. Compte tenu de ces assouplissements, la situation se présente de la façon suivante pour les importateurs français : .

- Pour l'importation de produits contingentés, le dépôt de fonds de 25 % doit être effectué après l'octroi des licences ; il est donc calculé sur la valeur des licences accordées et non plus sur celle des licences demandées.
- La procédure du certificat d'importation en vigueur avant le 15 mars a été rétablie sans changement pour les importations dont la valeur F. O. B. ne dépasse pas 200.000 francs français.
- Les importations soumises au régime des autorisations préalables sont libres de tout dépôt bancaire. Par contre, la nouvelle liste des marchandises susceptibles de faire l'objet d'autorisations préalables est plus restrictive que la précédente, puisqu'elle ne compte qu'une centaine de positions douanières, alors qu'auparavant elle en comptait plus de 200.
- Enfin, la durée de validité des licences demeure de trois mois, alors qu'elle était de six mois avant l'application des mesures dites « d'austérité ».

Les allègements du 6 avril sont-ils suffisants? Faut-il demander d'autres mesures correctives afin de permettre au commerce franco-suisse de s'effectuer dans des conditions normales?

Pour répondre à ces questions, il était d'abord nécessaire de déterminer l'importance des effets produits par les décrets restreignant l'importation. Nous avons donc procédé à une enquête auprès de tous nos membres, dont les résultats sont attendus avec un vif intérêt.

Le dépouillement des réponses reçues n'est pas encore terminé, la plupart d'entre elles se présentant sous la forme de dossiers fort complets.

Il nous est permis cependant de tirer d'ores et déjà quelques enseignements de ce sondage. Dans l'ensemble, nos correspondants se félicitent des assouplissements intervenus entretemps, mais font ressortir la gravité des difficultés qu'ils doivent encore affronter. Celles-ci peuvent être classées par ordre d'importance :

- a) La durée de validité des licences réduite à trois mois. Ce délai est peu conciliable avec celui des tranches contractuelles, de même qu'avec ceux exigés par les délais de fabrication de l'industrie suisse.
- b) Les difficultés de trésorerie dues au dépôt de fonds. Les longues immobilisations que cela entraîne sont des plus gênantes pour un grand nombre d'entreprises.
- c) Le risque de devoir cesser ou diminuer fortement en France la vente de certains produits, dont la soumission à la taxe spéciale temporaire de compensation de 15 % augmente dangereusement le prix. Plusieurs cas d'annulations de marchés en cours nous ont été signalés, du fait de l'absence de clauses transitoires.
- d) L'impossibilité d'importer sur la base de simples licences certains articles ne figurant plus sur la liste des autorisations préalables.

Enfin, l'extraordinaire complexité des décrets, lois et règlements qui régissent à l'heure actuelle les transactions commerciales est un obstacle que dénonce la quasi unanimité de nos adhérents. Certains d'entre eux se prennent à rêver d'un monde où tout ce qui se concevrait bien s'énoncerait clairement et où les difficultés à surmonter seraient professionnelles uniquement...



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT Hausse de l'escompte. — La décision plan de France de porter son taux d'escompte de 3 à 4 % doit être Hausse de l'escompte. - La décision prise par la Banque considérée comme entrant dans un plan d'ensemble établi par le gouvernement en vue de limiter la demande intérieure et de ramener celle-ci au niveau de l'offre. La hausse de l'escompte a été imposée aux autorités responsables par la situation critique de la balance des comptes dont le rétablissement est commandé par la réduction de la demande intérieure. Ainsi, c'est surtout la diminution accélérée de ses avoirs en or et en devises qui a amené la France à s'aligner sur la politique monétaire poursuivie par la plupart des pays européens pour combattre les pressions inflationnistes qui se dessinent un peu partout. En même temps, des dispositions visant à limiter l'expansion du crédit à la consommation ont été arrêtées par le Conseil National du Crédit. Ces restrictions concernent notamment les ventes à tempérament dont le développement est toutefois, en France, relativement peu important, comparé à ce qu'il est dans d'autres pays.

SITUATION MONÉTAIRE

Crise des devises. — La menace qui pèse sur la position extérieure du franc du fait du déficit de la balance de paiements, ne date pas d'hier. Mais endormi sur le confortable matelas des réserves de change accumulées au cours des années 1954-55, le gouvernement ne s'est réveillé que tout récemment, lorsque la situation est devenue critique. En effet, les réserves d'or et de devises de la Banque de France, qui avaient fléchi entre le 31 décembre 1955 et la fin de l'année passée de 695 à 401 milliards, soit de 294 milliards, ont reculé depuis à 346 milliards au 11 avril 1957, accusant ainsi une nouvelle sortie de 55 milliards. En outre, la France a prélevé, au cours de ces derniers mois, un montant de 160 millions de dollars - soit 56 milliards de francs - sur le crédit de 262,5 millions, que le Fonds Monétaire International lui avait ouvert en octobre dernier. Enfin, un crédit de 100 millions de dollars, consenti aux importateurs de pétrole par les banques privées américaines, a été également utilisé, tout au moins en partie.

Déficit et « rallonge ». - Cette situation de la balance U. E. P. des comptes s'est traduite, dans le cadre de l'Union européenne de paiements, par des déficits massifs. Pour le premier trimestre 1957, le solde débiteur de la France s'est élevé à 252,5 millions de dollars, alors que pendant le trimestre correspondant de 1956 il n'excédait pas 116 millions. Le déficit aurait été encore plus considérable s'il n'y avait pas eu un « ratissage » préalable. En effet, depuis la fin mars, les banques sont tenues de verser au Fonds de stabilisation leurs avoirs en

devises dépassant ceux qu'elles détenaient à la fin décembre 1955.

COURS ET INDICES FRANÇAIS

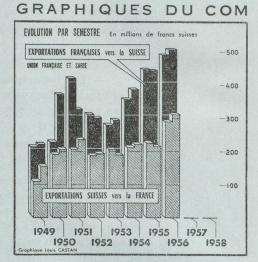
	Dernier chiffre				Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	25 avril	3.580	21 mars 3	.440	26 avril	3.120
Cours fr. s. marché parallèle.	25 avril	95,50	21 mars	95	26 avril	94,75
Ind. valeurs métropolitaines						
(1949 = 100)		456	15 mars		20 avril	372
Ind. prod. ind. (1952 = 100).		145	janvier	141	février	_
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.						
paris. (1949 = 100)	janvier	227	décembre	226	janvier	209
Ind. prix de gros (1949						
= 100)	mars	143,6	février	144,4	mars	140,2
Ind. prix consomm. familiale						
$(1949 = 100) \dots$	mars		février		mars	
Transports commerc. (mio. t.).	janvier	18,4	décembre		janvier	16,4
Voyageurs (millions)		45,7	décembre			46,2
Ind. vol. import. (1938= 100)	février	174	janvier		février	150
Ind .vol. export. (1938= 100)	février	207	janvier	239	février	190
Solde mensuel à l'U. E. P.						
(mio. \$)	mars	-93,7	février	-88	mars	-51,8

Ce n'est qu'après l'échéance mensuelle de l'U. E. P. que les banques peuvent disposer de nouveau de leurs avoirs ainsi versés. Comme les déficits considérables accumulés par la France risquent d'épuiser, d'ici peu de temps, le quota français à l'U. E. P., le Comité de direction de l'Union a proposé d'accorder à la France, pour l'exercice commençant le ler juillet 1957, une « rallonge » de 200 millions de dollars. Les règlements se faisant à l'U. E. P. pour 75 % en or ou en dollars et pour 25 % en crédit, cette « rallonge » reviendrait en pratique à consentir à la France

un crédit additionnel de 50 millions de dollars.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Lutte contre l'inflation. — Ayant manifesté sa ferme intention d'intensifier la lutte contre l'inflation, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'appliquer un plan d'ensemble dont les restrictions du crédit ne forment qu'un des éléments. C'est pourquoi il a décidé de dégager 250 milliards d'économies budgétaires



ét de réduire ainsi les dépenses publiques. D'autres mesures sont envisagées pour agir également sur la consommation privée, en particulier un effort fiscal qui atteindrait 150 milliards. C'est ainsi qu'on espère pouvoir ramener la demande au niveau des ressources disponibles. Pour atteindre le but qu'il s'est fixé, le gouvernement aura sans aucun doute à surmonter de nombreux obstacles.

Grève des transports. — Un de ces obstacles est constitué SITUATION par l'attitude des syndicats ouvriers qui, loin de partager les SOCIALE préoccupations gouvernementales, ne songent qu'à faire aboutir leurs revendications concernant l'augmentation des salaires. La récente grève dite « d'avertissement » qui a paralysé, pour quarante-huit heures, les transports publics est à cet égard très significative. Ce n'est pas par hasard que l'agitation s'est manifestée en premier lieu dans le secteur nationalisé, celui-ci ayant bénéficié, moins que le secteur privé, du relèvement de salaires obtenu au cours des années précédentes. D'après les données officielles, les salaires horaires ont augmenté, entre le ler janvier 1954 et le 31 décembre 1956, de 28 % et, malgré une certaine hausse des prix survenue en 1956, le pouvoir d'achat des salariés se trouve considérablement relevé depuis 1954. Néanmoins, le mécontentement est vif notamment parmi les travailleurs des entreprises publiques et l'agitation menace de s'étendre du secteur public au secteur privé. La politique de « désinflation » que le gouvernement entend d'appliquer, risque de se heurter ici à un obstacle quasi insurmontable.

EN QUELQUES LIGNES

SUISSE

et aurait eu des ré-

percussionsfâcheuses

sur le coût de la vie.

C'est pourquoi l'ac-

cord en question pré-

voit que la durée heb-

domadaire normale

du travail sera de

47 heures dès le mois

de mai 1957 dans

l'industrie des ma-

chines puis de

46 heures à partir

de mai 1958. Cor-

rélativement, il est

prévu une augmen-

tation de salaire des-

tinée à compenser

cette diminution des

heures de travail,

augmentation qui

100

90

80

70

60

50

40

20

10

Réduction de la durée du travail. - Après des négo-**DU MOIS** Réduction de la durée du travail. — Après des nego-bu MOIS ciations approfondies qui ont duré plus d'une année, les organisations patronales et ouvrières de l'industrie suisse des machines et des métaux, signataires de la « Convention de Paix » de 1937, ont souscrit à un accord relatif à la réduction par étapes de la durée hebdomadaire du travail, qui est entré en vigueur le ler mai 1957.

La réduction instantanée dans une forte proportion de la durée du travail aurait provoqué inévitablement des perturbations économiques

MERCE FRANCO-SUISSE

EVOLUTION PAR MOIS En millions de francs suisses

EXPORTATIONS FRANÇAISES

vers la SUISSE

ION FRANCAISE ET SARRE

EXPORTATIONS SUISSES

1956

MARS AVE MAI HIIN HIII ADD'T SEP OCT. NOV. DEC. JAN. FEV. MARS AVR. MAI JU

dération et par moitié par les cantons.

de 70 millions de francs, à supporter par moitié par la Confé-

Expansion prévue pour 1957. — Selon l'enquête effectuée CONSTRUCTION par le délégué aux possibilités de travail, il a été enregistré pour 1957 pour 4,75 milliards de francs de projets de constructions, ce qui représente environ 400 millions de plus que l'an passé.

Tandis que les projets privés n'accusent qu'une augmentation de 4 % (augmentation de 16 % des constructions industrielles et diminution de 8 % de la construction de logements) les travaux des corporations de droit public accusent, avec 1 768 millions de francs, un accroissement de volume de 17 %. En présence de cette énorme expansion de la construction. il incombe surtout aux pouvoirs publics de répartir leurs investissements de façon à atténuer dans toute la mesure du possible

Résultats de l'exercice 1956. — Les premiers rapports INDUSTRIE d'entreprises industrielles sur l'exercice 1956 montrent que si les résultats se sont encore améliorés par rapport à 1955, les dividendes annoncés sont jusqu'ici inchangés. Des augmentations de capital sont prévues. On note que la concurrence est de plus en plus forte sur tous les marchés d'exportations, ce qui a de sérieuses répercussions sur les conditions de paiements, la clientèle étrangère exigeant des délais de plus en plus longs. Ce n'est encore davantage qu'en rationalisant la production que les entreprises suisses seront capables de faire face avec succès à l'accroissement de la demande en même temps qu'à la concurrence. La tendance à renforcer les réserves

les fluctuations de la conjoncture dans le secteur privé.

sera de 2,2% pour chacune de ces deux étapes annuelles.

1957

COMMERCE

Résultats de mars. - En mars 1957, les importations de **EXTÉRIEUR** la Suisse ont atteint une valeur record de 741,8 millions de francs contre 709,7 millions en février et 627,3 millions en mars 1956.

Les exportations ont atteint 583,8 millions contre respectivement 547,8 et 534,9 millions de francs. Le solde passif de ce mois est donc de 158 millions (161,9 millions en février et 92,4 millions en mars 1956).

Pour le premier trimestre de 1957, la balance commerciale de la Suisse présente un solde passif de 612,1 millions contre 240,9 millions pour la période correspondante de 1956.

Position en mars. — Pour le mois de mars, le trafic des U. E. P. paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 92,8 millions. Le crédit de la Confédération est réduit à 215,6 millions. En conséquence, le quota et la rallonge de 929,2 millions au total sont utilisés à raison de 23,2% contre 26,6% le mois précédent.

ASSURANCE

Introduction de l'assurance-invalidité. — La commission fédérale d'experts chargée d'examiner l'introduction de l'assurance-invalidité fédérale a publié son rapport.

Cette commission prévoit une assurance obligatoire pour tous, fortement liée à l'A. V. S., notamment en ce qui concerne le système des rentes. Cette assurance serait financée par des cotisations complémentaires représentant le dixième de la contribution à l'A. V. S. La part des pouvoirs publics serait

-00

Prorogation du régime conventionnel. - Également INDUSTRIE après de longues négociations, les 3 organisations centrales HORLOGERE de l'industrie horlogère (Fédération horlogère, Union des Branches Annexes de l'Horlogerie, Ebauches S. A.) ont convenu de proroger le régime conventionnel institué depuis 1928, cette prorogation étant valable pour deux ans.

Simultanément, le texte de la convention a été révisé sans qu'il soit apporté à cette dernière des changements fondamentaux. Le renouvellement du statut de l'horlogerie épargnera à cette industrie les graves inconvénients qui seraient résultés de la suppression de toutes obligations conventionnelles dès le ler avril. Toutefois, il subsiste certains problèmes importants, en particulier celui des tarifs, qui n'ont pas encore reçu de solution.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier	chiffre	Chiffre o		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	25 avril 25 avri	1,043/4	19 mars 19 mars février		25 avril 25 avril mars	31,50 1,06 ¹ / ₄ 441,5
(100 = satisfaisant) Ind. prix de gros (1939 = 100) Ind. prix cons. fam. (1939 = 100) Ind. salaires hor, réels (1939	mars mars	140 222,7 176,3	3º trim. février février	137 223,3 176,8	4e trim. mars mars	135 216,7 173,5
= 100)		106	3º trim.	105,1	4e trim.	102,2
Voyageurs (millions) Ind. import. (1938 = 100).	janvier mars	19,2	décembre février	18,6	janvier mars	18,1
Ind. export. (1938 = 100). Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)			février février		février mars	-9,1

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			(en	Outre-mer milliers de f	fr. s.)	Total (en milliers de fr. s.)		
	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française
Total 1955	845.790 70.482	390.227 32.519	+ 455.563 + 37.963	29.940 2.495	50.654	- 20.714 - 1.726	875.731 72.978	440.881 36.740	+ 434.850 + 36.238
Juillet 1956	79.309 66.993 75.528 87.829 85.392 90.018	46.718 40.320 43.551 50.951 47.282 54.436	+ 32.591 + 26.673 + 31.977 + 36.879 + 38.110 + 35.582	1.596 1.336 1.760 2.595 2.945 3.205	5.085 3.238 3.726 4.535 5.251 6.679	- 3.488 - 1.902 - 1.966 - 1.940 - 2.306 - 3.474	80.906 68.329 77.288 90.424 88.337 93.224	51.803 43.558 47.277 55.486 52.533 61.116	+ 29.103 + 24.771 + 30.011 + 34.938 + 35.804 + 32.108
Total 1956	949.994 79.166	549.279 45.773	+ 400.716 + 33.393	30.458 2.538	52.748 4.396	- 22.290 - 1.858	980.453 81.704	602.027 50.169	+ 378.426 + 31.535
Janvier 1957	89.823 80.284 86.496	41.969 51.297 52.815	+ 47.854 + 28.987 + 33.582	3.997 2.307 2.835	3.815 4.923 5.430	- 225 - 2.616 - 2.595	93.820 82.591 89.331	45.785 56.220 58.345	+ 48.035 + 26.371 + 30.986

LA 39º ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La 39e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue le 11 avril, sous la présidence de

M. J. C. Savary.

Ce fut l'occasion, pour cette Compagnie, de faire le point de son activité et d'enregistrer les efforts qu'elle ne cesse de déployer, afin de développer harmonieusement les échanges commerciaux entre la France et la Suisse. Le rapport de son Conseil d'administration souligne l'évolution favorable de la conjoncture économique des deux pays, et se félicite des résultats remar-

quables atteints par les échanges commerciaux franco-suisses au cours de l'année passée. S. Exc. M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse en France, examine ensuite, de façon très approfondie, la structure des relations économiques franco-suisses et leur évolution la plus récente. Il a émis le vœu que les nouvelles négociations, qui seront engagées prochainement pour renouveler l'accord commercial entre la Suisse et la France, puissent être menées à chef de façon satisfaisante.

M. J. C. Savary, dans son discours de clôture, a souhaité pour sa part que la Chambre de commerce suisse en France sache toujours expliquer à la France les conditions spéciales de l'industrie suisse de l'exportation, de façon que les relations normales, qui devraient être la règle commune entre les deux pays, continuent sans entrave.

Cette Assemblée générale fut suivie d'un dîner auquel prirent part de nombreuses personnalités, et à l'issue duquel M. Jacques Freymond, Directeur de l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève, prononça une brillante conférence sous le titre « La Suisse et l'Europe ». Cet exposé met un point final au cycle des sept conférences organisé par la Chambre de commerce suisse en France sur l' « Unification économique de l'Europe » et qui a rencontré le plus grand succès.

Le numéro de juin de cette revue sera consacré à cette 39e Assemblée générale sur laquelle nos lecteurs trouveront de plus amples détails.

L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

Nous rappelons à nos lecteurs qu'étant donné le succès des conférences que notre Compagnie a organisées cet hiver sur « L'Unification économique de l'Europe », nous avons décidé de publier une brochure réunissant les textes présentés par les 7 orateurs. Les conférences sont les suivantes :

MM. Raymond Aron Giovanni Malagodi Hermann J. Abs Et. de La Vallée-Poussin V. Cavendish-Bentinck Jonkheer M. van der Goes van Naters Les Pays-Bas et l'Europe Jacques Freymond

L'Union française et l'Europe L'Italie et l'Europe L'Allemagne et l'Europe La Belgique et l'Europe Le Royaume-Uni et l'Europe La Suisse et l'Europe

Le prix de cette brochure est fixé à 750 francs français (7,50 francs suisses) l'exemplaire franco de port. La parution en est fixée à la fin du mois de mai. Les commandes sont à adresser à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris-ler, et les versements:

> pour la France : C. C. P. Paris 32-44, pour la Suisse : C. C. P. Lausanne 11-1072.